

Les taux de la fiscalité locale en hausse de 3 à 4 %

*Message
25/03/2010*

Budget primitif 2010 au menu du conseil municipal de la commune, lundi 22 mars. Le débat d'orientation budgétaire engagé par les élus lors du conseil municipal du 8 mars, même s'il n'avait aucun caractère décisionnel, s'est révélé un exercice utile dans la mesure où il a dégagé un consensus sur les projets 2010 de la commune. Le fait d'avoir resserré sur une quinzaine de jours ces deux éléments du cycle budgétaire évite l'évaporation des observations qui auraient pu être faites par les conseillers, en premier abord.

À retenir, la reprise au budget 2010 des 2 171 181€ d'excédents dégagés en section fonctionnement et investissement 2009 sur un budget de 11 789 581€ ; la prévision de recettes de fonctionnement (4 634 122€) et dépenses de fonctionnement (4 634 122€) pour 2010 ; les dépenses et recettes



Claude Anthonioz, adjoint au maire chargé des finances, lors de la présentation du budget primitif 2010.

des d'investissement équilibrées à 5 959 995€ ; les projets nouveaux (13 grands projets et d'autres de moindre envergure) nécessitant un emprunt de 563 351€ sur les 3 130 637€ engagés.

La commune ne peut s'y soustraire. Les bases de calcul des taxes locales 2010 lui ont été

notifiées par les services fiscaux en février 2010 : taxe d'habitation (8 935 000€, + 5,13%), taxe foncière sur le bâti (6 455 000€, + 3,878%), taxe foncière sur le non bâti (47 200€, - 0,63%). L'application de ces nouveaux taux par rapport aux taxes locales de 2009 (10,65%, 10,17% et 40,72%) révèle un surplus de 70 821€.

La proposition de la commission de finances qui s'est réunie le 1^{er} mars proposait une augmentation de 3%, 4% et 4% sur ces trois taxes, ce qui revenait à obtenir un gain supplémentaire de 50 000€ pour obtenir une collecte (nouvelles bases et nouveaux taux) à hauteur de 120 000€ environ. Des calculs d'apothicaires certes mais 120 000€ tout de même qui apportent de l'eau au moulin des projets de développement de la commune. Pour les portefeuilles, un petit rappel au sujet des augmentations des taux pour préciser que ceux-ci ne portent que sur des pourcentages ; ainsi, pour la taxe d'habitation de 10,65% une augmentation de 3% relève ce taux de 0,3195, ce qui le positionne à 10,9695%.

Les élus ont voté l'intégralité du budget primitif 2010 (visible en mairie) qui leur a été présenté.

A. DJELLALI